

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 30 03 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le trente mars le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme SUZZARINI Cécile, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William, M. YCART Bernard

Excusé :

Absent :

Date de convocation du Conseil : 23 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2021, à l'unanimité des présents.

Approbation du compte de gestion de Madame REY, receveur, pour le budget EAU et ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BAUP Gérard, Maire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures de l'ordonnateur et du receveur sont identiques pour un montant de titres émis égal à 192 644.62 Euros en Investissement et de 53 250.71 Euros en fonctionnement et un montant de mandats émis de 207 813.70 Euros en investissement et de 55 821.59 Euros en fonctionnement.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion de Madame REY, receveur, pour le budget général de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BAUP Gérard, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures de l'ordonnateur et du receveur sont identiques pour un montant de titres émis égal à 321 480.26 Euros en Investissement et 20 353.00 € en réduction et de 202 370.05 Euros en fonctionnement et 8 389.00 € en réduction et un montant de mandats émis de 253 383.03 Euros en investissement et de 202 317.24 Euros en fonctionnement et 57.60 € en réduction.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats de l'exercice 2020 au Budget Général 2021

Monsieur le Maire donne lecture du C.A. 2020 qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement :	Déficit :	- 14497.79 Euros
Section fonctionnement :	Excédent :	494 255.28 Euros

Le Conseil Municipal approuve ce compte Administratif et décide de l'affectation des résultats suivants :

Le résultat d'investissement à affecter et à reprendre au budget 2021 au compte 001 en dépense d'investissement pour 14 497.79 Euros.

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes au compte 1068 de la section d'investissement pour : 14 497.79 €

Le solde de fonctionnement est affecté au budget 2021 au compte 002 en recette de fonctionnement soit 479 757.49 Euros.

Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats de l'exercice 2020 au Budget eau et assainissement 2021

Monsieur le Maire donne lecture du C.A. 2020 qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement :	Excédent :	82 988.34 €
Section fonctionnement :	Excédent :	14 308.92 Euros

Le Conseil Municipal approuve ce compte Administratif et décide de l'affectation des résultats suivants :

Le résultat d'investissement à affecter et à reprendre au budget 2021 au compte 001 en recette d'investissement pour 82 988.34 €uros.

Le résultat de fonctionnement est affecté au budget 2021 au compte 002 en recette de fonctionnement pour 14 308.92 €.

Vote des taxes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts cette année.
Soit les taux suivants :

Taxe foncière : 16.88 % part communale et 15.90 % part départementale

Taxe foncière non bâtie : 63.27 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents la proposition du maire et le charge à signer tout document concernant ce vote.

Approbation budget eau et assainissement 2021

Monsieur le Maire donne lecture du budget eau et assainissement qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement :	Recettes dépenses	152 617.98 €uros
--------------------------	-------------------	------------------

Section fonctionnement :	Recettes Dépenses	93 738.71 €uros
--------------------------	-------------------	-----------------

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce budget et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Approbation budget général 2021

Monsieur le Maire donne lecture du B.G. qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement :	Recettes dépenses	479 697.79 €uros
--------------------------	-------------------	------------------

Section fonctionnement :	Recettes Dépenses	648 157.49 €uros
--------------------------	-------------------	------------------

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce budget et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Concours aux associations

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2021 concernant l'ADMR ; en effet afin de pouvoir continuer le portage des repas la voiture doit être changée et l'association demande une subvention exceptionnelle pour cette année afin de les aider à financer le véhicule

Nom des bénéficiaire	Montant
ADMR	768.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le montant de subvention exceptionnelle de 768 € à l'ADMR et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Indemnités aux élus du conseil municipal : Monsieur le maire donne lecture des indemnités perçues pour l'année 2020 des élus du conseil municipal de Cornillon en Trièves.

Questions diverses :

CDCTRIEVES : retour du dernier conseil communautaire : vote du budget, le taux d'imposition reste inchangé ; prise de compétence concernant la mobilité, les conseils municipaux devront délibérer dans les trois mois.

Antenne Free Mobil : la réponse de l'opérateur laisse entendre que l'emplacement restera inchangé, la hauteur peut baisser de 6 mètres, il laisse le choix de la couleur de la clôture et de la plantation des arbres. Il n'a cependant pas répondu aux demandes formulées dans la motion prise par le conseil municipal. Vincent Blanchard les relance régulièrement. Affaire à suivre.

Commission forêt : William Gaudry demande à l'ONF de revoir son plan de relance ; Marie Chenevier, chargée de mission auprès de la CDCT, propose à William de présenter aux élus de l'Isère que ce plan n'est plus adapté et qu'il faut réfléchir à de nouvelles essences.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.